

Grenoble, le 05/07/2017

La CAPL de recours en notation des agents C s'est tenue le 29 juin.

Cette CAPL portant sur les recours de l'évaluation se déroulait dans un contexte particulier. En effet, suite à la mise en place du non-protocole PPCR, l'année de gestion 2017 est la dernière où les agents pourront se voir attribuer des réductions d'ancienneté.

Solidaires Finances Publiques a donc commencé cette CAP en exigeant que toutes les majorations possibles soient distribuées. En effet, à l'issue de la CAP, les réserves non distribuées seront irrémédiablement perdues.

Les représentants du personnel sont Solidaires Finances Publiques (3 sièges), la CGT (2 sièges) et l'Union CFDT-CFTC-UNSA (1 siège). Les seules organisations syndicales présentes étaient Solidaires Finances Publiques et la CGT.

Le nombre de mois mis en réserve pour cette CAP était de 2 x 2 mois et de 5 x 1 mois. Le nombre de dossiers à défendre étant de 4, un rapide calcul nous permet de constater que toutes les bonifications ne pourront pas être distribuées. Solidaires Finances Publiques ne peut que dénoncer ces économies de bouts de chandelles faites sur le dos des agents.

Sur les dix recours hiérarchiques introduits par les agents, seuls quatre agents ont saisi la CAP locale pour contester leur compte-rendu d'évaluation et leurs réductions d'ancienneté. Nous continuons de nous opposer à ce recours hiérarchique, qui d'une part n'apporte rien, et d'autre part freine les agents dans leur démarche pour la reconnaissance de leurs droits.

Pour 3 des 4 dossiers, les agents ont obtenu satisfaction (distribution des 2 x 2 mois et de 1 x 1 mois). Les 2 x 2 mois ayant bénéficié à des agents déjà attributaires d'un mois, les 2 x 1 mois obtenus initialement ont été reversés à la réserve.

Les 6 mois de bonifications non utilisés à l'issue de la CAP sont « reportés sur l'année suivante »... et seront donc perdus !

Sur le dernier dossier, l'administration n'a que très peu souhaité bouger les lignes. Il est affligeant de constater que l'on fait payer à un agent les absences dans son service suite à un arrêt-maladie.

Solidaires Finances Publiques ne peut se satisfaire de cette CAP locale, car l'entretien professionnel montre une nouvelle fois ses effets pervers. Le principe même de l'évaluation individualisée, dans le cadre d'un travail forcément collectif, étant, par nature, source de souffrance au travail.

Solidaires Finances Publiques revendique un entretien collectif et combattra toute forme de prise en compte du « mérite » dans la rémunération comme instauré avec la mise en place du RIFSEEP.

Les élus en CAPL C de Solidaires Finances Publiques restent à votre disposition pour tout renseignement.

Isabelle MANFREDONIA  
CDIF Grenoble – 04 76 39 39 61

Patricia REOLON  
SIP La Mûre – 04 76 81 52 30

Yannick STEVENS  
Division des Affaires Juridiques – 04 76 70 85 82